

La démocratie à l'épreuve du tout-sécuritaire

Il n'y a rien de scandaleux à revendiquer de la sécurité. Si, à la différence de la sûreté, elle n'est pas mentionnée dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, elle n'en reste pas moins une condition de l'exercice effectif des droits et des libertés de chacune et chacun. Le problème est que cette aspiration légitime à la sécurité est instrumentalisée à des fins politiques pour justifier des politiques sécuritaires, c'est-à-dire des politiques qui font passer au second plan voire sapent les droits fondamentaux et les libertés individuelles, au nom d'une sécurité conçue de façon étroite. C'est ce que montre notamment Evelyne Sire-Marin qui, à la fois, rappelle le sens de l'Etat de droit et dénonce un « *populisme pénal hors de contrôle au service d'aspirations politiques liées à l'irrésistible ascension du RN* ». Ces politiques sécuritaires prennent appui non sur le constat d'une croissance de la criminalité mais sur l'invocation d'un « sentiment d'insécurité », d'autant plus difficile à mesurer que celui-ci « *agrège toutes sortes de peurs différentes* », comme l'analyse Fabien Jobard dans son article. Il « *est rare, dit-il, de trouver notion plus ductile et incertaine* » que celle de sentiment d'insécurité.

Un bon exemple de ces politiques est donné par Vigipirate. L. Lévy-Lajeunesse et C. Pontusval constatent que « *Vigipirate est moins là pour prévenir un risque que pour indiquer que le principal danger prendrait la forme d'un ennemi, dissimulé à l'intérieur du pays* », avec des effets délétères sur la culture démocratique elle-même. Tout cela au nom du risque de « terrorisme ».

« Les politiques sécuritaires font passer au second plan voire sapent les droits fondamentaux et les libertés individuelles, au nom d'une sécurité conçue de façon étroite. »

Ce terme semble autoriser toutes les dérives. Or Laurent Bonelli, dans l'entretien qu'il nous a accordé, émet de fortes réserves sur cette notion. Cela ne signifie pas que les « violences politiques » n'existent pas : il rappelle au contraire qu'elles présentent « *une formidable récurrence dans nos sociétés* ».

Mais l'accumulation de lois, une trentaine depuis 1986, prétendant les combattre, va bien au-delà de cet objectif, et elles « *modifient durablement le droit commun* ». La loi sur la justice pénale des mineurs, dont Carole Sulli dénonce à la fois les dangers et l'inutilité, est une illustration des dérives que génère une surenchère incessante et qui vont jusqu'à constituer une atteinte à nos principes constitutionnels. Ce que confirme, postérieurement à la rédaction de cet article, la censure de la majeure partie de cette loi par le Conseil constitutionnel.

« Décroissance sécuritaire »

Ces dérives ne sont pas le propre de la France : Marie-Christine Vergiat décrit l'évolution des politiques européennes en ce domaine, avec des modifications profondes de l'ELSJ (espace de liberté, de sécurité et de justice). Non seulement les migrants « *payent [...] au prix fort l'équivalence posée entre migrations, terrorisme et délinquance* », mais « *les droits des citoyens et citoyennes européennes sont eux aussi de plus en plus attaqués* ». Et Claude Serfati montre comment, au nom de la sécurité, les ventes d'armes renforcent des régimes et des pays qui violent les droits et multiplient les crimes. Au plan intérieur, il dénonce les choix d'une « *voie militaro-sécuritaire dangereuse* ».

Or – et c'est un point que soulignent la plupart des articles – ces orientations sécuritaires ne garantissent en rien la sécurité à laquelle aspirent nos concitoyens, notamment parce qu'elles ne traitent pas les causes profondes des problèmes ni ne pensent au long terme. C'est pour toutes ces raisons que la question d'une décroissance sécuritaire, pour reprendre les termes de Laurent Bonelli, doit être posée. ●

Gérard Aschieri, rédacteur en chef de D&L



AU SOMMAIRE

- **La démocratie à l'épreuve du tout-sécuritaire**
Gérard Aschieri **31**
- **Comprendre le sentiment d'insécurité**
Fabien Jobard **32**
- **« Vigipirate » contre la culture démocratique**
L. Lévy-Lajeunesse et C. Pontusval **35**
- **Lutte contre le terrorisme : « Il faut enclencher une décroissance sécuritaire »**
Entretien avec Laurent Bonelli **38**
- **Justice pénale des mineurs : un glissement inquiétant**
M^e Carole Sulli **41**
- **La France en marche armée**
Claude Serfati **44**
- **De la sécurité dans l'Union européenne**
Marie-Christine Vergiat **47**
- **L'Etat de droit et le mur du réel**
Evelyne Sire-Marin **50**